



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mariage

Question écrite n° 4637

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les débordements sur la voie publique. De plus en plus de cérémonies festives, telles que les mariages, entraînent des débordements sur la voie publique (conduites dangereuses, bouchons, cortèges bruyants, stationnements anarchiques et parfois, même, des coups de feu...). Afin d'éviter de tels débordements, certaines municipalités ont été contraintes de prendre des mesures restrictives. Le maire de Nice a, par exemple, mis en place une charte de bonne conduite que les mariés doivent signer et qui les engage à adopter une conduite correcte. A Roubaix, le maire a, quant à lui, décidé de ne plus célébrer de mariage le samedi. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement compte faire à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4637

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5098

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)